

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE.

16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n. 6, au 1^{er}.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeur s de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n. 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVRE-DENUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES AVANT les journaux de Paris.

Un exemplaire de la PÉTITION CONTRE LES FORTIFICATIONS est déposé dans nos bureaux, où les citoyens peuvent venir signer.

Lyon, 19 décembre 1845.

Le Réparateur continue vis-à-vis de la presse le rôle qu'il a adopté dans son procès vis-à-vis du jury. Il a renié son article, il renie les paroles de son avocat. Nous n'avons pas à juger les moyens qu'il a employés comme accusé pour obtenir un verdict d'acquiescement dont nous avons félicité le jury ; mais, comme organe d'un parti, il est soumis encore au jugement des journaux qui doivent enregistrer les faits pour l'instruction de tous. Les paroles de la défense que nous avons rapportées, nous les avons entendues : elles ont été prononcées par M. Humblot dans sa réplique ; nous étions entourés d'un assez grand nombre de nos amis politiques, et elles ont produit sur eux un tel étonnement que de plusieurs côtés on murmurait ces mots : *Quelle reculade !*

Nous ne portons pas d'accusation contre le Réparateur, comme il le dit ; nous laissons, sans l'environner, cette mission à ceux qui en sont chargés. Nous n'avons pas dit un mot de l'article incriminé, ni avant ni après le procès, et nous aurions désiré que le Réparateur, qui attaque notre bonne foi, eût mis ses lecteurs à même de la juger en répétant les quelques lignes précédant celles qu'il a copiées ; mais la défense nous appartient. Il nous importe de constater l'attitude prise par les partis qui agissent autour de nous dans toutes les occasions où ils se manifesteront ; le public jugera, pour nous servir d'un mot employé par le Réparateur, qui commet une lâcheté, de ceux qui renient leurs doctrines politiques, ou de ceux qui ne craignent pas de signaler cet abandon.

Nous avons été fort étonnés de trouver ce mot de lâcheté dans le Réparateur, qui s'est plaint tant de fois du ton de certain journal de la localité. Nous ne le félicitons pas de l'imiter. Au lieu de chercher à empêcher la vérité de se faire jour, il eût dû se taire et accepter les périls d'une attitude dont il a recueilli les avantages. Ce n'est pas en sortant des bornes d'une polémique décente et sérieuse qu'on met le public de son côté, et la violence sied mal à ceux qui prétendent ne vouloir arriver que par la discussion.

M. Humblot a dit : « *Nous des ennemis du gouvernement !... Mais s'il était attaqué par les partis, nous le défendrions de nos personnes et de nos fortunes !* » Il n'a pas dit quelque chose d'approchant, il a dit cela. Maintenant le Réparateur ne peut pas échapper à ce dilemme : ou les légitimistes forment un parti opposé au gouvernement, ayant une action quelconque sur le pays, nourrissant des espérances, et alors l'avocat a faussé la vérité ; ou les légitimistes n'existent plus à l'état de parti, ils abandonnent le duc de Bordeaux, et le Réparateur doit se ranger dans l'opposition constitutionnelle. Il n'y a pas possibilité d'échapper à ce raisonnement, et toutes les explications ne changeront pas cette situation.

Mais à quoi bon mentir ? Est-ce pour défendre le gouvernement contre les partis que le prétendant trône en Angleterre, qu'il passe en revue l'armée de ses fidèles, qu'il leur donne le mot d'ordre ?

Est-ce pour défendre le gouvernement que le parti légitimiste se prépare pour les éventualités de la régence ? Est-ce pour l'affermir qu'on travaille en ce moment même les populations du Midi, qu'on les fanatise à ce point qu'entre Avignon et Orange il y a des villages où sur les portes des habitations on lit ces mots significatifs : *Henri V ou la mort !*

Au surplus, attaquez ou défendez le gouvernement, c'est votre affaire et la sienne ; nous enregistrons vos paroles et vos actes, c'est notre droit, nous en usons. Quant à vous voir soutenir les idées du radicalisme, nous ne vous demandons pas un tel effort ; nous ne voudrions pas vous imposer un nouveau mensonge. Restez dans votre camp, nous dans le nôtre. Entre vous et nous il n'y a pas d'alliance possible ; nous savons trop votre passé pour ne pas voir toujours le visage sous le masque dont vous le couvriez.

Vous rappelez une époque douloureuse ; vous êtes bien braves en jetant des injures à ceux qui sont tombés, mais vous oubliez trop vite les actes de votre parti. Ce parti que vous représentez et qui est si soucieux de l'ordre aujourd'hui, est-ce qu'il n'est pas allé en 1831 offrir de l'argent aux hommes du peuple qui venaient de remporter une victoire inutile, essayer de les gagner ? Faudra-t-il vous dire que ce fait, qui s'est passé au poste des Recluses, a été connu de tous dans le temps ? Faudra-t-il vous rappeler la proclamation apportée à l'Hôtel-de-Ville par un homme de votre parti dont nous vous dirons le nom, si par hasard vous l'aviez oublié, et lue par lui dans le vestibule d'entrée, au milieu des ouvriers, livrés à toutes les fluctuations, ne sachant que faire de leur victoire ? Pensez-vous qu'il faudrait chercher bien loin pour trouver les souvenirs vivants des tentatives de votre parti en 1834, cette époque qui vous inspire tant d'aversion aujourd'hui ? Quand vous dites que vous voulez triompher par la discussion des idées, vous faussez la vérité, parce que vous savez bien que ce triomphe est impossible. Quand vous dites que vous ne cherchez qu'une révolution pacifique, vous faussez encore la vérité ; vous prendriez la révolution comme elle viendrait, marchât-elle dans le sang !

Mais ce n'est pas assez de tromper, vous arrivez à l'absurde ; vous dites dans votre dernier article : « *Oui, nous sommes roya-* » listes, nous sommes ennemis du principe d'insurrection et de « *souveraineté populaire que la révolution de juillet a fait triom-* » pher ; nous croyons que la France ne sera heureuse qu'autant « *qu'elle reviendra à nos vieilles constitutions, qui veulent l'in-* » dépendance du roi comme la liberté du peuple. »

Il y a dans ces quelques lignes une contradiction flagrante. La France ne peut revenir à ce que vous appelez nos vieilles constitutions que de deux manières : ou par la défaite devant les armées étrangères, et alors les paroles proclamées par MM. Larochejacquelein et Chateaubriand sont des mensonges ; ou par sa propre volonté, de son propre mouvement, en renversant ce qui existe, et dans ce cas la nation fait un acte de cette souveraineté populaire que vous niez. Mais sans doute vous vous êtes mal expli-

qués : vous avez voulu dire probablement que vous reconnaissez au peuple le droit de relever la vieille monarchie, ce qui est un acte de souveraineté, mais que vous lui refusiez celui de la répudier ensuite, ce qui serait un second acte de souveraineté, car vous n'en voulez qu'un. Nous vous remercions au nom du peuple.

Le peuple a chassé trois fois les ancêtres de celui que vous appelez votre roi ; deux fois ils sont revenus, portés par les baïonnettes ennemies, profiter de la défaite de la France, maltraiter ses vieux soldats et insulter à ses malheurs ! Nous ne savons pas ce que Dieu nous garde ; mais vos rois ne reviendront qu'en marchant sur des cadavres, et nous espérons que la patrie ne sera jamais assez malheureuse pour les rappeler ou pour les subir.

La déclaration arrachée à la reine Isabelle pour perdre M. Olozaga nous a rappelé celle de Ferdinand VII au sujet de la violence qui fut exercée sur lui à son lit de mort, et, pour qu'on juge de la triste coïncidence de ces deux faits, nous en reproduisons quelques passages comme preuve que ce qui vient de se passer à Madrid n'a pas le mérite de la nouveauté. Voici ce que déclara Ferdinand VII, le 31 décembre 1832, dans une nombreuse assemblée de dignitaires et de fonctionnaires publics :

« Mon ame royale surprise dans les moments d'agonie où me conduisit la maladie grave dont la miséricorde divine m'a miraculeusement sauvé, je signai un décret dérogeant à la pragmatique sanction décrétée par mon auguste père, à la suite de la pétition des cortès de 1789, afin de rétablir la succession régulière de la couronne... La perfidie consumma l'horrible trame que la séduction avait commencée, violant traitreusement l'injonction expresse, que j'avais faite dans le décret même et de vive voix, de ne rien révéler qu'après ma mort. Libre de l'influence et de la contrainte que l'on a exercées sur ma personne dans une funeste circonstance, je déclare solennellement, de mon plein vouloir et de mon propre mouvement, que le décret signé au milieu des angoisses de ma maladie m'a été arraché par surprise ; que ce fut à la suite de fausses terreurs dont on m'environna ; qu'il est nul, sans aucune valeur. »

Le rapprochement entre le dernier acte de Ferdinand VII et le premier du règne de sa fille est d'un bien fatal augure.

Paris, le 17 décembre 1845.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

M. Dumon (du Lot), ainsi que nous l'avons annoncé hier, devient ministre des travaux publics en remplacement de M. Teste. Une ordonnance royale du 16 décembre, publiée ce matin par le *Moniteur*, fait entrer dans le cabinet cet *alter ego* de M. Guizot, dont l'arrivée aux affaires va donner la prépondérance à l'élément doctrinaire, jusqu'à présent contrebalancé par des forces à peu près égales, qui, lorsqu'il y avait lieu, se prononçaient pour une politique moins violente et pour des mesures moins réactionnaires que celles qui vont aujourd'hui, par l'accession de M. Dumon, obtenir une voix de plus dans le conseil.

Le *Moniteur*, en annonçant le remplacement de M. Teste par M. Dumon, ne dit pas que M. Teste ait donné sa démission. Cela confirme le bruit qui nous a été rapporté, que la retraite de ce ministre n'était que le fait d'un homme contraint et forcé. Malgré tous les affronts que la chambre lui a infligés dans les dernières sessions, malgré les défiances de toute espèce qu'elle lui a témoignées, M. Teste était encore bien décidé à garder son portefeuille et à suivre jusqu'au bout la fortune du cabinet du 29 octobre.

à mériter plusieurs salves d'applaudissements. Quant à sa cavatine du premier acte ainsi qu'à celle du second acte de *Robert*, il était difficile de les dire avec plus de charme, plus de finesse dans les moindres détails ; elle a su les rajouter à force d'art, et elle a donné là une haute idée de sa valeur comme cantatrice. Dans l'air de *Grâce*, elle a déployé une puissance de voix et une sensibilité que nous ne lui connaissions pas encore. Ce serait bien là la cantatrice qu'il nous faudrait.

Les représentations de M^{lle} Nau promettent d'être fructueuses pour la direction ; nous la louons beaucoup d'avoir trouvé moyen de rajouter l'ancien répertoire en le confiant momentanément à une jeune cantatrice d'un talent aussi distingué. Cela nous fera attendre plus patiemment l'opéra de *Don Sébastien* qu'on promet pour fin janvier.

Enfin notre ville possède un cercle musical organisé d'une façon convenable. Pour mettre fin à ce charivari symphonique par trop prolongé dont chaque samedi se rendait coupable la petite société du quai Saint-Antoine, MM. les sociétaires ont eu l'heureuse idée d'adjoindre aux amateurs charivarisants les vingt-cinq ou trente premiers artistes que nous possédons, afin de rassurer les doigts tremblants et les embouchures incertaines des exécutants primitifs. Actuellement que chaque soldat a près de lui un général, chaque soldat vaut presque un capitaine : aussi ces amateurs mêlés d'artistes sont-ils suffisamment en mesure pour marcher chaleureusement à l'assaut des plus scabreuses symphonies. Déjà nous leur en avons entendu exécuter plusieurs avec une précision et un ensemble fort remarquables. M. George Hainl a toute l'énergie et tout le talent voulu pour bien conduire ce bataillon qu'il a su lui-même habillement recruter. Il a prouvé à messieurs du cercle que pour avoir un excellent orchestre d'amateurs il fallait d'abord beaucoup d'artistes et des meilleurs. On ne pouvait pas employer plus spirituellement au profit de l'art les fonds de la susdite société.

Le concert donné samedi par M. Baumann a fait généralement plaisir. Les honneurs de la soirée ont été pour le bénéficiaire, qui a joué d'une façon entraînante et avec beaucoup de verve son concerto fantastique, où se remarquent quelques idées mélodiques originales et d'un bon effet.

M^{lle} Miro a dit plusieurs romances avec ce goût que vous savez. MM. Renard et Dubouret ont chanté quelques morceaux de *Richard Cour-de-Lion* avec d'excellentes qualités de voix.

Nous allons oublier de mentionner le succès qu'ont obtenu MM. Poitevin et Barrielle, au concert de M^{lle} Martin, dans le délicieux duo bouffe d'*Il Matrimonio segreto*. On devrait bien, au lieu de fades et prétentieuses romances dont on inonde déplorablement tous les concerts, nous donner de la musique des grands maîtres ; le goût musical y gagnerait beaucoup, et le public en tiendrait compte aux artistes.

FEUILLETON DU CENSEUR — 20 DÉCEMBRE.

CHRONIQUE MUSICALE.

La semaine qui vient de s'écouler a été bonne pour les dilettanti ; deux talents charmants, deux jeunes filles, M^{lles} Joséphine Martin et Nau, ont attiré autour d'elles de nombreuses et brillantes réunions, et, durant plusieurs heures, ont constamment tenu leur public sous le charme. C'est qu'en effet ce sont là deux organisations d'élite et que l'art est venu perfectionner d'une façon bien remarquable.

M^{lle} Joséphine Martin, âgée de vingt-deux ans à peine, s'est placée tout d'abord, par son exécution brillante et chaleureuse, au rang des premiers pianistes. Toutes les compositions des grands maîtres lui sont déjà familières, et c'est merveille de voir avec quelle supériorité elle sait en saisir les différents styles. Elle comprend surtout Beethoven, ce génie si puissant, de manière à prouver qu'il y a chez elle autre chose qu'un mécanisme prestigieux : une âme qui sent profondément et qui est admirablement douée pour rendre clairement toutes ses sensations.

Vous n'êtes pas sans avoir entendu Thalberg exécuter sa grande fantaisie sur les *Huguenots* ; vous savez combien c'est là un morceau tout hérissé de difficultés sans nombre et tout rempli d'effets saisissants. M^{lle} Joséphine Martin a rendu cette œuvre avec une rare énergie ; sa main gauche était pleine de puissance, et sa main droite parcourait le clavier avec une légèreté admirable. Le chant, sous ses doigts, ressortait chaudement accentué, sans confusion, et avec ses nuances les plus fines et les plus délicates.

Mais les deux morceaux où cette pianiste a excité un véritable enthousiasme, ce sont les *Souvenirs de Beethoven* et la *Fantaisie sur des motifs de Lucie*, deux œuvres fort belles de Prudent. Ici l'artiste s'est révélée tout entière, et depuis Thalberg nous n'avions rien entendu qui pût être comparé à ce jeu plein d'âme, d'entraînement et d'inspiration. Nous n'essayerons pas de rendre nos impressions ; disons seulement que la foule, qui était compacte, se sentait comme entraînée malgré elle par ce talent si jeune et déjà si puissant, et que plusieurs salves d'applaudissements sont parties spontanément à plusieurs reprises de toutes les parties de la salle pour remercier M^{lle} Martin de tout le plaisir qu'on venait d'éprouver à l'entendre. Un semblable succès s'appelle un triomphe, et vraiment il était des plus mérités.

Quelques personnes ont voulu comparer le talent de M^{lle} Joséphine Martin avec celui de M. Alexandre Billet. Selon nous, il n'y a aucune

comparaison à établir, sinon que M. Alexandre Billet est un talent agréable et que M^{lle} Joséphine Martin est tout simplement une artiste de premier ordre. Le succès, fort raisonnable d'ailleurs, que M. Billet vient d'obtenir au concert de M^{lle} de Rupplin et à celui de M. Baumann, est une preuve de ce que nous avançons ; de plus, M. Billet est loin d'être un progrès : c'est une réputation qui vit un peu trop sur son second prix du Conservatoire.

Au milieu des voix quelque peu pointues, fatiguées, éraillées, prétentieuses et cavernueuses que nous subissons au Grand-Théâtre, l'arrivée de M^{lle} Nau devait nécessairement être une bonne fortune. Cette jeune artiste, en effet, ne pouvait nous venir dans des conditions meilleures, et c'a été une agréable surprise pour le public que cette voix jeune, fraîche, bien timbrée, d'une souplesse et d'une flexibilité admirables. L'émission en est facile et gracieuse ; ses fioritures sont d'un goût exquis, et il est certaines trilles et certaines gammes perlées qu'elle jette de la façon la plus brillante. On sent dans ce talent la grande et bonne école de M^{lle} Damoreau-Cinti, dont M^{lle} Nau est une des meilleures élèves ; mais ce qui appartient surtout à M^{lle} Nau, ce sont certaines notes d'un charme indéfinissable, qui nous rappellent quelque peu la jolie voix de fauvette de M^{lle} Sontag. Le seul reproche que l'on pourrait faire à cette voix, c'est que les notes aiguës, *re, mi, fa*, sont peut-être d'un timbre un peu terne ; mais par combien de qualités précieuses ne rachète-t-elle pas ce défaut, léger selon nous, car, après tout, ce ne sont pas les notes avec lesquelles on chante réellement.

M^{lle} Nau s'est déjà fait entendre dans *Lucie* et dans le rôle d'Isabelle de *Robert-le-Diable*. Ces deux soirées ont été pour elle deux brillants succès, et ont prouvé à ceux qui ont entendu cette jeune cantatrice à l'Opéra tous les progrès qu'elle a faits durant ses courses en province. Son jeu a beaucoup plus d'aisance, sa voix a beaucoup moins recours aux cris et est plus maîtresse de ses effets. Elle a eu aussi le bon esprit de ne point se jeter dans le mélodrame lyrique : comme la plupart des grands artistes, elle cherche à rendre l'effet dramatique surtout par la voix bien plus que par des gestes outrés et des mouvements épileptiques. Cette sobriété de jeu frappe peut-être moins certaines masses, mais à coup sûr le chant y gagne en pureté, en expression et en vérité. Il y a en effet une grande différence entre le drame chanté et le drame parlé : les moyens d'action ne sont pas positivement les mêmes. Aussi trouvons-nous que M^{lle} Nau a parfaitement compris dans quelles limites il lui était donné de rester dans le drame lyrique sans cependant que le sentiment dramatique en souffrit. Dans le rôle de Lucie, elle a déployé suffisamment d'âme et de sentiment dramatique sans descendre jusqu'à des contorsions qu'on devrait laisser au mélodrame. La scène de folie a été dite par elle de façon

Mais M. de Rothschild est intervenu, prétendant qu'aussi longtemps que M. Teste serait ministre des travaux publics, il ne fallait pas espérer de voir les chambres lui concéder la ligne de fer du Nord qui lui avait été promise; que M. Teste compromettrait toutes les affaires dont il se mêlait, et qu'enfin, si on voulait lui être agréable, il fallait au plus tôt l'en débarrasser. Comme on n'a rien à refuser à M. de Rothschild, comme on sait que ce prince de la finance se montre reconnaissant de ce qu'on fait pour lui, on s'est empressé de lui sacrifier M. Teste.

M. Dumon (du Lot), qui n'a jamais eu occasion de se mêler aux affaires industrielles de notre pays, et sur lequel, par conséquent, ne pèse encore aucun soupçon de ces honteux tripotages qui ont flétri tant de réputations, a été jugé l'homme le plus propre à faire accepter par les chambres tous les projets de concessions de chemins de fer promis par le système à ses amis. Cette pensée est juste et vraie à l'heure qu'il est; mais nous ne donnons pas trois mois à M. Dumon pour qu'il soit compromis autant que l'était son prédécesseur, car il est évident qu'il va avoir à soutenir les mêmes idées économiques, les mêmes conceptions industrielles qui ont miné M. Teste devant le pays et devant les chambres.

Politiquement, il n'y a pas à dire beaucoup de choses de M. Dumon. Son nom est significatif; on le retrouve associé à toutes les pensées contre-révolutionnaires et illibérales que nous avons eu à combattre dans le pouvoir depuis dix ans. Ce choix montrera à la France que le système tient bon et que, pour le faire capituler, il faudra des efforts plus hardis et plus heureux que ceux qui ont été tentés jusqu'à ce jour.

M. Teste devient président de chambre à la cour de cassation, en remplacement de M. Boyer, qui a donné sa démission aussitôt qu'elle lui a été demandée. Le *Moniteur* ne nous dit pas encore de quel prix cette complaisance de M. Boyer a été payée; mais nous ne tarderons pas à apprendre ce qu'elle coûtera au budget et les actes de népotisme par lesquels elle a été provoquée et obtenue. Les hommes qui tiennent au système ne donnent rien pour rien, et les actes de désintéressement émanant d'eux sont rares à citer.

La victime de M. de Rothschild, il faut rendre cette justice à ceux qui viennent de l'immoler, a été convertie de bandelettes de toute espèce avant d'être conduite au sacrifice; on ne s'est pas contenté de faire M. Teste président de chambre à la cour suprême, on l'a fait du même coup pair de France en compagnie de l'honorable M. Passy. Toutefois ce ne sont pas les mêmes motifs qui l'ont porté à demander son entrée au Luxembourg. M. Passy a voulu être élevé à la pairie parce qu'il était certain de ne plus être nommé député lors des prochaines élections, parce qu'il savait que l'opposition et le juste-milieu, dans le collège de Louviers, étant bien décidés à ne plus voter pour lui, il ne lui resterait qu'une vingtaine de voix d'amis qui le précipiteraient dans la décadence politique la plus complète qui se fût jamais vue. Il a prévu le coup, et le voilà assuré d'être encore pour le reste de ses jours, s'il plaît à Dieu et aux hommes, quelque chose dans nos assemblées délibérantes. M. Teste n'était plus sûr de ses électeurs, et c'est précisément pour cela qu'il a sollicité son entrée au Luxembourg. On a pensé que la piété filiale de M. Teste fils ne se consolait jamais de la chute de son père, si l'on ne mettait un peu de baume sur la plaie que cette chute va lui faire au cœur; on va donc lui donner de l'avancement à la cour des comptes, bien qu'il soit un des plus jeunes membres de cette compagnie. Mais lui donner de l'avancement, c'était le soumettre à la réélection, et il était malheureusement trop certain que les électeurs d'Apt, dont il avait une première fois surpris le vote, ne s'y laisseraient pas prendre une seconde. Les électeurs d'Uzès étant plus inféodés à la famille Teste que les électeurs d'Apt, M. Teste père s'est sacrifié, et, par avancement d'hoirie, il a abandonné à son fils son mandat parlementaire.

Tous ces tripotages sont misérables et indignes d'un pouvoir qui aurait voulu prétention au respect des citoyens. Mais que voulez-vous? ce que nous venons de dire, c'est l'histoire de tous les jours, et dans la voie où le système a poussé la France, il est véritablement impossible que les choses ne se passent pas ainsi.

On a annoncé que M. Dubois (d'Angers), conseiller à la cour royale de Paris, avait donné sa démission. Aujourd'hui, on annonce que M. de Malleville et M. Vélux, tous deux députés, tous deux conseillers de cour royale dans nos départements, sont en instance pour le remplacer. L'embaras de M. Martin sera grand, car il craindra de faire un mécontent. A sa place pourtant, nous n'hésiterions pas, et nous donnerions la préférence à M. Vélux. En effet, M. de Malleville a toujours été un député ministériel pur, votant pour tous les cabinets qui se succédaient au pouvoir sans s'inquiéter des idées qu'ils y représentaient; tandis que pendant un certain temps M. Vélux a mar-

ché avec l'opposition. M. Vélux est un renégat comme M. Laurence, comme M. Golbery, comme M. Dugabé, comme tant d'autres; évidemment c'est à lui que doit revenir la succession de M. Dubois (d'Angers).

On prétend que la cour royale de Paris s'est émue à la nouvelle de cette scandaleuse intrusion de la politique dans la magistrature, et que son premier président, M. Séguier, a été chargé par elle d'être auprès de M. le garde-des-sceaux l'organe de ses doléances. La cour royale de Paris a tort de se fâcher et de se plaindre; il ne lui arrive, après tout, que ce qu'elle mérite. Comme la plupart des autres cours royales de France, elle a consenti dans plusieurs circonstances, et notamment dans les annonces judiciaires, à être dans les mains du pouvoir un instrument politique. Le pouvoir s'est habitué à manier cet instrument, et c'est pour ne pas ôter ce caractère que la plupart des promotions qui ont lieu aujourd'hui dans l'ordre judiciaire sont dictées par des considérations politiques. Pour peu que cela continue encore pendant quelque temps, nous n'aurons bientôt plus de magistrature. Voilà ce dont la France sera redevable à M. Martin (du Nord) et consorts.

M. Dupin continue ses démarches pour arriver à ressaisir le fauteuil de la présidence. Il a fait imprimer le discours qu'il a prononcé à la dernière rentrée de la cour de cassation, discours dans lequel se trouvent quelques phrases contre les jésuites, et il envoie des exemplaires de ce discours, avec des dédicaces de sa main, à tous les députés qu'il sait devoir flatter par cette marque d'attention ou captiver par les sentiments anti-ultramontains qu'il a exprimés après tant d'autres. M. Dupin compte beaucoup sur l'effet que doivent produire auprès des hommes de l'opposition ces attaques contre les jésuites, et peut-être ne désespère-t-il pas de voir le ministère, au dernier moment, se rallier à sa candidature, qui, sans réussir, compromettrait beaucoup celle de M. Sauzet.

Un journal dit ce matin que si la candidature de M. Sauzet était sérieusement menacée, on ne tarderait pas à voir accourir M. de Salvandy pour solliciter ce poste, qu'il a toujours ambitionné, et qui ne l'empêcherait pas, d'ailleurs, de garder son titre et ses appointements d'ambassadeur.

Nous avons rapporté tous les bruits qui ont couru la semaine dernière sur la vente qui aurait été faite de la propriété du Commerce et sur la part que M. Billault aurait prise à cette vente. Nous n'avons pas attendu les explications de M. Billault pour démentir, en ce qui le concernait, la nouvelle qui nous avait été donnée. Quant à la vente même du Commerce, il résulte de ce qui nous a été dit par M. Lesseps qu'elle n'a pas encore eu lieu, et que si elle a lieu, cet événement est en mesure de n'abandonner à personne la propriété et la direction qui lui ont appartenu jusqu'à ce jour. La position financière du Commerce a nécessité une régularisation de propriété; mais M. Lesseps nous a donné l'assurance que la ligne politique du journal ne s'en trouverait ni modifiée ni changée.

On parle beaucoup dans le 8^e arrondissement d'une discussion assez vive qui se serait élevée il y a déjà quelque temps, à la table même des officiers du roi, entre un capitaine de la ligne et un capitaine de la 8^e légion. Le capitaine de la ligne aurait parlé de la garde nationale en des termes qui lui auraient valu une verte réplique, et il s'en serait suivi une rencontre dans laquelle l'officier de la garde nationale aurait donné à son adversaire un coup de sabre qui paraît l'avoir estropié pour toute sa vie. L'autorité a été instruite de ces faits; mais elle a jugé politique, assurément, comme l'affaire s'était passée entre militaires de service, de ne pas faire à cette occasion l'application de la jurisprudence de la cour de cassation en matière de duel. De fâcheuses révélations auraient pu s'ensuivre, et on a trop d'intérêt à maintenir l'harmonie qui a régné jusqu'à présent entre l'armée et la garde nationale, harmonie qui a fait la sécurité du système, pour ébruiter des faits dont la connaissance serait de nature à la troubler.

La cour royale de Rouen a persisté dans sa manière d'appliquer la loi sur les annonces judiciaires: elle a encore exclu, comme précédemment, le *Journal de Rouen* et le *Journal du Havre*.

Voici encore un conseil municipal désorganisé. On écrit de Laventie, près Béthune, au journal le *Progrès*:

« A la suite d'une séance qui a eu lieu dimanche dernier, treize conseillers municipaux ont donné leur démission. MM. Delabarre et Roussel ont adressé à M. le préfet et à M. le ministre de l'intérieur leur démission d'adjoints au maire. Ils déclarent qu'à compter de ce jour ils veulent cesser toute espèce de fonctions. »

Le *Progrès* n'indique pas les motifs de cette résolution.

On se plaint de tous côtés de perceptions arbitraires que prélè-

vent sur les voyageurs les agents français à l'étranger. « On nous écrit de Moscou, dit le *National*, que depuis deux ans le consul de France exige de tous nos compatriotes qui arrivent dans cette ville un impôt personnel de 5 roubles 25 kopecks (environ 5 f. 60 c.). Nous serions curieux de savoir en vertu de quelle loi l'ont perçue cette somme et pourquoi elle ne figure point au budget des recettes. »

CONSEIL MUNICIPAL DE LA CROIX-ROUSSE.

PRÉSIDENCE DE M. CADIAS, MAIRE.

Séance du 29 novembre.

Présents: MM. Montanier et Clapissou, adjoints; Pons, J.-P. Collon, J.-J. Collon, Rejanin, Blanchard, Boussuge, Dufêtre, Chapelle, Gigodot, Roussel, de Béthizy, Rey, Bouniols, Navier, Berger, Hoffer, Martinon, Lambert-Morel, Jantet, Couturier, Jourdan, Bastide, Cusin, Métayer-Descombes, Simonnet, secrétaire.

L'adoption du procès-verbal, mise aux voix, est prononcée. L'ordre du jour appelle l'ouverture du scrutin pour la formation d'une liste de trois candidats pour les fonctions de receveur municipal.

M. Simonnet demande et obtient la parole.

Il expose la nécessité de déterminer les formes du scrutin qui va s'ouvrir avant d'y procéder; son avis est que le conseil, ayant trois candidats à élire et devant les présenter dans l'ordre de priorité que détermineront les suffrages, n'a pas de plus sûr moyen de fixer cet ordre que le vote par candidat, au lieu du vote par bulletin de liste, qui pourrait entraîner de la confusion. Ainsi il propose qu'un premier scrutin ait lieu pour nommer le premier candidat, que le second candidat soit désigné par un second scrutin, et qu'enfin un troisième scrutin produise l'élection du troisième candidat. Chaque scrutin aurait trois tours, dont les deux premiers à vote libre et le troisième de ballottage et à la majorité relative des voix entre les deux candidats seulement qui en auront obtenu le plus au premier tour.

Le conseil, consulté sur cette proposition, l'adopte à l'unanimité.

La parole est ensuite accordée à M. Pons, qui s'informe s'il ne sera point exigé d'engagement de la part des candidats de se soumettre aux conditions votées par le conseil dans sa dernière séance, notamment en ce qui concerne l'interdiction du cumul d'autres fonctions, emploi, profession, industrie ou commerce.

M. Bouniols fait remarquer que cet engagement est de droit.

M. Simonnet ajoute qu'il a pour sanction la faculté dont serait toujours armé le conseil de provoquer la révocation du comptable qui n'observerait pas fidèlement les conditions en question.

M. Pons retire sa proposition.

Il est donné lecture de la liste des prétendants dont les demandes ont déjà passé sous les yeux du conseil.

Les conseillers candidats s'étant absentés, à l'exception d'un d'entre eux qui retire sa candidature, M. le maire invite les membres présents à écrire leurs bulletins pour le choix du premier candidat. Le résultat de ce premier scrutin ayant donné la majorité absolue à M. Berger, conseiller municipal, M. Berger est proclamé premier candidat.

Le premier tour de scrutin pour la nomination du deuxième candidat n'ayant pas donné de majorité absolue, il est procédé à un second tour, par suite duquel M. Randin, cafetier à la Croix-Rousse, est proclamé deuxième candidat.

M. Bouchard, ancien négociant à Serin, ayant obtenu la majorité absolue à un second scrutin également, est proclamé troisième candidat.

En conséquence de ce qui précède,

Le conseil municipal de la ville de la Croix-Rousse,

Vu la loi du 18 juillet 1837, en ce qui concerne l'institution des receveurs municipaux;

Vu les délibérations des 26 février 1840, 12 novembre 1841 et 15 novembre 1843, exprimant le vœu de la création d'une recette municipale à la Croix-Rousse, et en déterminant les conditions;

Présente, pour les fonctions de receveur municipal, les trois candidats ci-après, savoir:

MM. Berger, propriétaire à la Croix-Rousse; Randin, cafetier à la Croix-Rousse; Bouchard, ancien négociant à Serin.

Les deux conseillers candidats, qui avaient quitté la salle au commencement de la séance, rentrent et reprennent leur place.

La continuation de l'ordre du jour réclame le rapport du la commission spéciale nommée pour examiner les questions concernant le commerce de la boulangerie contenues dans une circulaire de M. le ministre de l'agriculture et du commerce du 19 août 1843, communiquée par M. le préfet à M. le maire le 30 octobre suivant.

M. Rejanin, rapporteur, résumant l'opinion de la commission

LA RUSSIE EN 1839.

HISTOIRE DE THELENEF.

(Suite.)

— Voyez, mon père, dit Xenie en traversant la digue qui réunit la presqu'île du château à la plaine, voyez le pavillon flotter sur la cabane de mon frère de lait.

Les paysans russes s'absentent souvent par permission, afin d'aller exercer leurs forces et leur industrie dans quelques villes voisines, et jusqu'à Saint-Petersbourg; ils paient alors une redevance au maître, et ce qu'ils gagnent au-delà est à eux. Quand un de ces serfs voyageurs revient chez sa femme, on voit s'élever sur leur cabane un pin en manière de mâit, et une oriflamme s'agite et brille au plus haut de l'arbre du retour, afin qu'à ce signe d'allégresse les habitants du hameau et ceux des villages voisins partagent la joie de l'épouse.

C'est d'après cet usage antique qu'on venait d'arborer la banderolle sur la façade de la chaumière des Pacôme. La vieille Elisabeth, mère de Fédor, avait été la nourrice de Xenie.

— Il est donc revenu cette nuit, ton gars de frère de lait? reprit Thelenef.

— Ah! j'en suis bien aise! s'écria Xenie.

— Un mauvais sujet de plus dans le canton! répliqua Thelenef; nous n'en avons pas assez!

Et la figure de l'intendant, habituellement mélancolique, prit une expression plus rébarbative.

— Il serait facile de le rendre bon, répliqua Xenie; mais vous ne voulez pas exercer votre pouvoir.

— C'est toi qui m'en empêches; tu gâtes le métier de maître avec tes habitudes de douceur et tes conseils de fausse prudence. Ah! ce n'est pas ainsi que mon père et mon grand-père menaient les serfs du père de notre seigneur.

— Vous ne vous souvenez donc pas, reprit Xenie d'une voix tremblante, que l'enfance de Fédor a été plus heureuse que celle des paysans ordinaires? Comment serait-il semblable aux autres? Son éducation fut d'abord soignée comme la mienne.

— Il devrait être meilleur, il est pire: voilà le beau fruit de l'instruction... C'est ta faute... Toi et ta nourrice, vous l'attiriez sans cesse au château, et moi, dans ma bonté, ne voulant que te complaire, j'oubliais

et je lui laissais oublier qu'il n'était pas né pour vivre avec nous.

— Vous le lui avez cruellement rappelé dans la suite! répliqua Xenie en soupirant.

— Tu as des idées qui ne sont pas russes; tôt ou tard tu apprendras à tes dépens comment il fallait gouverner nos paysans.

Puis, continuant entre ses dents, il dit:

— Ce diable de Fédor, qu'a-t-il fait pour revenir ici malgré ma lettre au prince? C'est que le prince ne les lit pas... et que l'intendant de là-bas est jaloux de moi.

Xenie avait entendu l'aparté de Thelenef et suivi avec anxiété le progrès du ressentiment du régisseur, bravé chez lui par un serf indocile; elle crut l'adoucir en lui disant ces paroles pleines de raison:

— Il y a deux ans que vous avez fait battre jusqu'à mort mon pauvre frère de lait; qu'en avez-vous obtenu par vos outrages? Rien, pas un mot d'excuse n'est sorti de sa bouche; il aurait rendu l'âme sous les verges plutôt que de se baisser devant vous. C'est que la peine fut trop sévère pour l'offense; un coupable révolté ne se repent pas. Il vous avait désobéi, j'en conviens; mais il était amoureux de Catherine, la cause du tort en diminuait la gravité: voilà ce que vous n'avez pas voulu comprendre. Depuis cette scène, et le mariage et le départ qui l'ont suivie, la haine de nos paysans est devenue si terrible qu'elle me fait peur pour vous, mon père.

— Et voilà pourquoi tu te réjouis du retour d'un de mes plus redoutables ennemis? s'écria Thelenef exaspéré.

— Ah! je ne crains pas celui-ci; nous avons but le même lait. Il mourrait plutôt que de m'offenser.

— Ne l'a-t-il pas bien prouvé, vraiment?... Il serait le premier à m'égorger, s'il l'osait.

— Vous le jugez mal. Au contraire, Fédor vous défendrait envers et contre tous, j'en suis sûr, quoique vous l'avez moralement offensé. Vous vous souviendrez de votre rigueur pour qu'il l'oublie, lui, n'est-il pas vrai, mon père? Il est marié maintenant, et sa femme a déjà un petit enfant. Ce bonheur doit adoucir son caractère: les enfants changent le cœur des pères.

— Tais-toi, tu me ferais perdre l'esprit avec tes idées romanesques. Va chercher dans les livres tes paysans tendres et tes esclaves généreux. Je connais mieux que toi les hommes auxquels j'ai affaire. Ils sont paresseux, vindicatifs, comme leurs pères, et tu ne les convertiras jamais.

— Si vous me laissiez faire, si vous m'aidez, nous les convertirions ensemble. Mais voici ma bonne Elisabeth qui revient de la messe.

En achevant ces mots, Xenie court se jeter au cou de sa nourrice.

— Te voilà bien heureuse!

— Peut-être, répliqua tout bas la vieille.

— Il est revenu!

— Pas pour long-temps; j'ai peur...

— Que veux-tu dire?

— Ils ont tous perdu la raison; mais chut!

— Eh bien! mère Pacôme, dit Thelenef en jetant à la vieille un regard oblique, voici ton mauvais sujet de fils rentré chez toi; sa femme doit être contente. Ce retour vous prouve à tous que je ne lui en veux pas.

— Tant mieux, monsieur l'intendant; nous avons besoin de votre protection. Le prince va venir, et nous ne le connaissons pas.

— Comment?... quel prince?... notre maître?... Puis, s'interrompant: Ah! sans doute, s'écria Thelenef surpris, mais ne voulant pas ignorer ce que paraissait savoir une paysanne, sans doute je vous protégerai. Au reste, il ne viendra pas de si tôt; le même bruit court tous les ans dans cette saison.

— Pardonnez-moi, monsieur Thelenef, il sera ici avant peu.

L'intendant aurait voulu presser de questions la nourrice de Xenie; mais sa dignité le gênait. Xenie devina son embarras et vint à son secours.

— Dis-moi, nourrice, comment es-tu si bien instruite des projets et de la marche de notre seigneur le prince?

— J'ai appris cela de Fédor. Ah! mon fils sait bien d'autres choses encore! Il est devenu un homme. Il a vingt et un ans, juste que année de plus que vous, ma belle demoiselle; mais il est encore grand. Si j'osais... je dirais... il est si beau!... je dirais que vous vous ressembliez.

— Tais-toi, babillarde. Pourquoi ma fille ressemblerait-elle à ton fils?

— Ils ont sucé le même lait; on se ressemble de plus loin, et même...

Mais non... Quand vous ne serez plus notre chef, je vous dirai ce que je pense de leurs caractères.

— Quand je ne serai plus votre chef?

— Sans doute... mon fils a vu le père.

— L'empereur?

— Oui, et l'empereur lui-même nous fait dire que nous allons être libres: c'est sa volonté; s'il ne dépendait que de lui, cela serait fait.

Thelenef hausse les épaules, puis il reprend:

— Comment Fédor a-t-il pu faire pour parler à l'empereur?

— Comment?... Il s'est joint à nos gens qui étaient envoyés par tous ceux du pays et des villages voisins pour aller demander à notre père...

Ici la mère Pacôme s'arrêta tout court.

proposé au conseil l'adoption des mesures suivantes :

- 1° Que le nombre des boulangers soit illimité ;
- 2° Que la taxe du pain soit maintenue ;
- 3° Que les boulangers justifient de leur moralité ;
- 4° Qu'ils justifient de leur apprentissage et de leur capacité ;
- 5° Qu'ils soient soumis à un approvisionnement de farine ;
- 6° Que cet approvisionnement soit placé dans un dépôt communal ;
- 7° Qu'il soit calculé sur la consommation mensuelle de la population ;
- 8° Que M. le maire soit chargé de la répartition des approvisionnements ;
- 9° Que les boulangers soient divisés par classes ou catégories, suivant l'importance de leur vente ;
- 10° Que, dans le cas de cessation de commerce, ils soient enfin tenus d'en donner avis à l'autorité trois mois d'avance.

La discussion étant ouverte, différentes explications sont données par plusieurs membres, et successivement par M. le rapporteur et M. le maire.

M. Simonnet, tout en applaudissant aux vues de la commission, n'a qu'une crainte : c'est que leur réalisation ne soit difficile à obtenir, faute de sanction suffisante. Ce ne sont pas les mesures d'ordre et de discipline qui manquent au commerce de la boulangerie, c'est une loi qui les fasse respecter. Cette loi pourrait ne pas réglementer les détails, mais investir de ce droit le gouvernement d'une manière large et incontestée. Pour ne citer qu'un exemple propre à faire apprécier cette nécessité, l'opinant signale le peu de garanties qu'offre le mode actuel de justification des bonnes vie et mœurs des individus qui demandent à établir des fours. Les conditions que la loi a mises à l'obtention d'attestations de ce genre en matière de recrutement et d'instruction primaire, ne pourraient-elles pas les imposer en matière de boulangerie ?

Après en avoir mûrement délibéré, le conseil municipal de la ville de la Croix-Rousse approuve le rapport que sa commission spéciale vient de lui présenter sur l'exercice de la boulangerie ;

Et, dans le but d'imprimer plus d'efficacité aux moyens proposés dans ce rapport,

Le conseil émet le vœu exprès qu'une loi soit prochainement rendue à l'effet de poser les bases d'un régime propre à concilier les principes salutaires de la liberté de l'industrie avec les exigences d'ordre public inhérentes à la nature même du commerce dont il s'agit.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Afrique française.

On écrit de Philippeville :

« Le 23 novembre, à huit heures et demie du soir, un incendie a éclaté dans la baraque où sont établis les bureaux de l'intendance militaire. Toutes les autorités se sont immédiatement transportées sur les lieux, où les secours possibles ont été dirigés avec le plus grand zèle. Mais le feu, alimenté par les planchers et cloisons en bois et les papiers que renfermaient ces bureaux, avait pris en un instant un tel développement qu'il a été impossible de s'en rendre maître sur ce point assez à temps pour rien sauver. L'autre extrémité de cette baraque, occupée par les bureaux de la place et le logement du commandant, n'a pas été entièrement consumée, et l'on a pu en enlever presque tout ce qu'elle renfermait. A onze heures, le feu était éteint sans que l'on ait eu aucun accident à déplorer. On ne sait point encore d'une manière certaine la cause de ce sinistre. La justice informe. »

Chronique.

DÉPARTEMENTS.

Une lettre écrite par M. Amédée Pichot au maire d'Arles annonce d'une manière positive que les dragueurs destinés à l'amélioration du Bas-Rhône sont construits et descendent actuellement le fleuve pour prendre position sur les lieux où ils doivent fonctionner. M. Pichot tient cette bonne nouvelle de M. le ministre des travaux publics lui-même, qui lui donne aussi l'assurance qu'au moyen peu efficace des dragueurs seront incessamment ajoutés des moyens plus énergiques, si les chambres adoptent les propositions qui en seront faites par le gouvernement.

— On écrit de Romans, le 15 décembre 1843 :

« Le Bourg-de-Péage vient d'avoir son Dufayet. Cette localité a été témoin d'un malheur qui l'a tenue dans la consternation et l'anxiété la plus complète toute la nuit du jeudi au vendredi.

— Pour lui demander quoi ?

La vieille, qui s'était aperçue un peu tard de son indiscretion, prit le parti de se taire obstinément, malgré les questions précipitées du régisseur. Ce brusque silence avait quelque chose d'inusité qui pouvait paraître significatif.

— Mais, à la fin, qu'est-ce que vous machinez ici contre nous ? s'écria Thelenef furieux et en prenant la vieille par les deux épaules.

— C'est facile à deviner, dit Xenie en s'avançant pour séparer son père de sa nourrice. Vous savez que l'empereur a fait, au printemps de l'année dernière, l'acquisition du domaine de *** , voisin du nôtre. Depuis ce temps-là, tous nos paysans ne rêvent qu'au bonheur d'appartenir à la couronne. Ils envient leurs voisins dont la condition, à ce qu'ils croient, s'est de beaucoup améliorée, tandis que naguère elle était semblable à la leur. Plusieurs vieillards, des plus respectés de nos cantons, sont venus vous demander, sous divers prétextes, des permissions de voyage. J'ai su, depuis leur départ, qu'ils avaient été choisis comme députés par les autres serfs pour aller supplier l'empereur de les acheter, ainsi qu'il acheta leurs voisins. Divers districts des environs se sont réunis aux envoyés du domaine de Vologda pour présenter une semblable requête à sa majesté. On assure qu'ils lui ont offert tout l'argent nécessaire pour acquérir le domaine du prince *** , les hommes avec la terre.

— C'est la vérité, dit la vieille, et mon garçon Fédor, qui les a rencontrés à Saint-Petersbourg, s'est joint à eux pour aller parler à notre père ; ils sont revenus tous ensemble hier.

— Si je ne vous ai pas instruit de toutes ces tentatives, reprit Xenie en regardant son père interdit, c'est que je savais d'avance qu'elles n'aboutiraient à rien.

— Tu t'es trompée, puisqu'ils ont vu le père.

— Le père lui-même ne peut pas faire ce qu'on lui demande : il lui faudrait acheter la Russie tout entière.

— Voyez-vous la ruse ? répliqua Thelenef ; les coquins sont assez riches pour offrir de tels présents à l'empereur, et avec nous ils font les mécontents et ils n'ont pas honte de dire que nous les dépouillons de tout, tandis que, si nous avions plus de bon sens et moins de bonté, nous leur ôterions jusqu'à la corde avec laquelle ils nous étrangleront.

— Vous n'en aurez pas le temps, monsieur l'intendant, dit d'une voix très-basse et très-douce un jeune homme qui s'était approché sans être vu, et se tenait debout d'un air sauvage mais timide, sa toque à la main, devant une cépée d'osiers, du milieu de laquelle on le vit sortir comme par enchantement.

— Ah ! c'est toi, vaurien ! s'écria Thelenef.

— Fédor, tu ne dis rien à ta sœur de lait ? interrompit Xenie. On m'a tant promis de ne pas m'oublier ! Moi, j'ai tenu parole mieux que

« Le nommé Dussut, entrepreneur de puits, avait été chargé par M. Siboud fils aîné de creuser un puits dans un jardin appartenant à une petite maison que possède ce dernier au Bourg-de-Péage. Le puits avait déjà douze mètres de profondeur, lorsqu'un éboulement a eu lieu dans la partie supérieure à celle où travaillait le nommé Roussel, ouvrier de Dussut. Il était quatre heures du soir ; de prompts secours sont arrivés, on s'est empressé de retirer la terre dont le malheureux Roussel était couvert, et à sept heures on était parvenu jusqu'à lui. Déjà un de ses bras était dégagé, et l'on entendait les plaintes déchirantes de cet infortuné, lorsque de nouveaux éboulements ont eu lieu. On ne saurait trop louer le courage qu'a montré Dussut dans cette affreuse circonstance. Malgré des éboulements successifs, cet homme intrépide a continué dans le puits même ses travaux, aidé du nommé Maret. Tous les deux ils ont travaillé toute la nuit ; mais leurs efforts et leur sublime dévouement n'ont pu aboutir qu'à ramener un cadavre. La mère de Roussel a eu le courage de rester continuellement sur le lieu de la scène ; elle a arrosé de ses larmes le cadavre de son malheureux fils. Roussel était venu au Bourg-de-Péage pour y gagner sa subsistance, il y a trouvé la mort. »

— Nous lisons dans le *Courrier du Velay* :

« Dimanche dernier, vers le soir, le bruit courut tout-à-coup que la diligence du Puy à Saint-Etienne venait d'être attaquée dans le voisinage de Brives et que le conducteur et le postillon avaient été assassinés. Voici le fait. Un groupe de cinq ou six jeunes gens sortant du grand pourvoyeur de nos assises, le cabaret, s'étaient jetés maladroitement à la tête des chevaux ; l'un de ces jeunes gens eut son chapeau froissé ; une querelle s'ensuivit, et l'on joua des couteaux, comme cela est l'habitude au sortir de nos tavernes. Le conducteur et le postillon furent très-conciliants, nous assure-t-on ; mais le premier ne reçut pas moins à la cuisse un coup de couteau qui nécessita la présence immédiate d'un médecin. La blessure n'est pas grave du reste.

» Trois de ces malfaiteurs furent arrêtés par la garde nationale de Brives. »

Nouvelles Diverses.

La *Centinela de Galicia* complète aujourd'hui les détails qu'elle a donnés sur un trésor enfoui en Portugal par l'armée française.

« Il n'existe plus le moindre doute qu'en 1811 plusieurs barils, contenant la somme de 18 millions de francs en louis, furent enfouis dans le sol à Larrano, près de Santiago. Nous avons du nous en assurer jusqu'à l'évidence. Deux cents soldats français venant en retraite de Vigo, et craignant d'entrer à Santiago, campèrent aux environs de cette ville, et là, par ordre de leur commandant, soixante d'entre eux ouvrirent une fosse de dix pieds de profondeur et y placèrent les barils. Pendant cette opération, l'un des barils se brisa, et ce fut alors que les soixante soldats s'aperçurent qu'ils avaient enterré de l'argent au lieu de munitions, comme ils le présumaient. La discipline militaire fit taire néanmoins leurs désirs secrets, et ils ne purent les satisfaire plus tard, car ils durent rentrer en France et de là partir pour la campagne de Russie. On sait positivement qu'ils succombèrent tous dans cette guerre, moins trois. L'un des survivants mourut à peu de temps de là ; un autre est décédé il y a trois ans, et le fait dont nous parlons est consigné dans son testament. Le seul qui reste, aussitôt après les trente ans qui périssent en France toute espèce de réclamation, se mit en route pour l'Espagne, vint visiter les lieux, et, pendant le ministère Calatrava, signa, avec l'intervention de l'ambassade française, un traité par lequel il s'engageait à donner la moitié de la somme au gouvernement espagnol, à la condition par celui-ci de protéger l'opération. Les événements de juin dernier paralyserent ses efforts ; mais le même traité ayant été signé par M. Ayllon, l'essai eut lieu enfin, sans produire d'heureux résultats, comme nous l'avons annoncé dans notre dernier numéro, sans doute parce qu'il y a eu erreur sur le lieu positif de la scène. »

— Le paquebot le *Iowa*, qui a quitté New-York le 25 novembre, est en ce moment sur rade au Havre. Une lettre particulière annonce que le général Bertrand est à bord de ce navire, de retour de son excursion en Amérique.

— On lit dans la *Chronique de Libourne* du 10 décembre :

« Un duel sans témoins, ou bien un suicide, nous ne savons au juste, a eue lieu hier matin ; mais ce qui n'est malheureusement pas douteux, c'est que M. Armand, officier au 1^{er} chasseurs, momentanément attaché au dépôt de remonte du Gibeau, a été trouvé aux environs du château, blessé mortellement d'une balle au-dessous du cœur. Les bruits qui circulaient à ce sujet sont trop contradictoires pour que nous puissions reconnaître parmi eux la

toi ; car je n'ai pas omis un seul jour ton nom dans ma prière, là, au fond de la chapelle, devant l'image de saint Vladimir qui me rappelait ton départ. T'en souvient-il ? c'est dans cette chapelle que tu m'as dit adieu, il y a bientôt un an.

En achevant ces mots, elle jeta sur son frère un regard de tendresse et de reproche dont la douceur et la sévérité avaient une grande puissance.

— Moi, vous oublier ! s'écria le jeune homme en levant les yeux vers le ciel.

Xenie se tut, effrayée de l'expression religieuse mais farouche de ce regard habituellement baissé ; il avait quelque chose d'inquietant qui contrastait avec la douceur de la voix, des paroles et des gestes du jeune homme.

Xenie était une de ces beautés du Nord telles qu'on n'en voit dans aucun autre pays : à peine semblait-elle appartenir à la terre. La pureté de ses traits, qui rappelait Raphaël, eût paru froïder si la sensibilité la plus délicate n'eût doucement nuancé sa physionomie que nulle passion ne troublait encore. A vingt ans qu'elle avait ce jour-là même, elle ignorait ce qui agite le cœur. Elle était grande et mince ; sa taille, un peu frêle, avait une grâce singulière, quoique la lenteur habituelle de ses mouvements en cachât la souplesse. A la voir effleurer l'herbe encore blanche de rosée, on eût dit du dernier rayon de la lune fuyant devant l'aurore sur le lac immobile. Sa langueur avait un charme qui n'appartient qu'aux femmes de son pays, plutôt belles que jolies, mais parfaitement belles quand elles le sont, ce qui est rare parmi celles d'une classe inférieure ; car, en Russie, il y a de l'aristocratie dans la beauté : les paysannes y sont en général moins bien données par la nature que les grandes dames. Xenie était belle comme une reine, et elle avait la fraîcheur d'une villageoise.

Elle partageait ses cheveux en bandeaux sur un front haut et d'un blanc d'ivoire ; ses yeux d'azur, bordés de longs cils noirs recourbés, et qui faisaient ombre sur des joues fraîches, mais à peine colorées, étaient transparents comme une source d'eau limpide ; ses sourcils, parfaitement dessinés, mais peu marqués, étaient cependant d'une teinte plus foncée que celle de ses cheveux ; sa bouche, assez grande, laissait voir des dents si blanches, que tout le visage en était éclairé ; ses lèvres roses brillaient de l'éclat de l'innocence ; son visage presque rond avait pourtant beaucoup de noblesse, et sa physionomie exprimait une délicatesse de sentiments, une tendresse religieuse dont le charme communicatif était ressenti par tout le monde au premier coup d'œil. Il ne lui manquait qu'une auréole d'argent pour être la plus belle des madones byzantines dont on permet d'orner les églises russes (1).

(1) Le culte des images est toujours défendu jusqu'à un certain point dans l'église grecque, où les vrais croyants n'admettent que des peintures d'un style

Vérité ; aussi, bornons-nous notre récit à ces quelques lignes. »

Tristesses.

Les marchands de pain d'épice, de sucre d'orge, et généralement de toutes les douceurs de la rue, veulent bien suivre cette maxime divine : « Laissez venir à moi les petits enfants », mais à la condition que les petits enfants auront des sous dans leur poche. Tous ceux qui ne sont pas munis du métal voulu sont leurs vampires naturels, les uns parce qu'ils n'achètent pas, les autres pour faire pire. Le sucre d'orge a bien des ennemis, le soleil qui le fait fondre, la pluie qui l'amincit, la poussière qui ternit sa limpidité, les mouches qui le sucent ; mais les plus formidables de tous sont les enfants débileux. Les industriels dont nous parlons ont remarqué que l'enfance est d'autant plus altérée de sucre d'orge que les moyens de s'en procurer lui manquent davantage.

A la foire de Saint-Denis, cinq altérés, ayant noms Charles, Laurent, Auguste, François et Ludovic, se trouvaient dans les meilleures dispositions pour ne pas acheter et encore moins celles d'acquiescer.

Pour les mettre encore plus en goût, Charles, leur chef, gaillard de quinze ans, aux cheveux noirs, aux yeux fixes, à la contenance assurée, s'isola un moment et revint leur distribuant à chacun un bâton d'un sou. — C'est bien bon, se dirent les cinq friands à mesure que le suc leur humectait délicieusement le palais. — Oui, c'est bon, s'écria le général, mais c'est trop court ; si vous voulez faire ce que je vous dis, je vous mets à la tête de tant de friandises que vous en aurez à manger pendant huit jours.

Ce qui fut dit fut fait ; la bande s'organisa, reçut des ordres, les exécuta, et peu après un marchand était volé de la moitié de sa boutique. Le préjudice est évalué à 50 francs.

La police correctionnelle avait aujourd'hui à démêler la part de culpabilité de chacun.

— Moi, disait Laurent, j'ai pris que deux bâtons de sucre d'orge et deux tablettes de chocolat.

— Moi, disait Auguste, joli blondin à la mine toute ronde, je vas vous dire toute la vérité : je les ai vus manger du sucre d'orge en masse, ça m'a fait venir l'eau à la bouche, et je leur ai dit : Donnez-moi-z-en. Ils m'en ont donné, j'en ai mangé ; c'était bien bon.

— Vous êtes, de plus, en état de vagabondage ; pourquoi avez-vous quitté vos parents ?

— Une fois, j'avais été me promener un moment en fumant ma pipe ; je rencontre des camarades, ils me demandent du tabac ; j'en avais pas, je pourrais pas leur en donner. Alors ils se sont mis à me ficher des coups jusqu'à midi. Alors, comme il était tard, et qu'ils m'avaient égratigné, j'ai pas osé rentrer chez papa.

— Vous avez déjà été condamné.

— Oui, m'sieur ; pour des prunes, j'ai été à la correction, m'sieur, et je suis corrigé.

— Vous, Ludovic, qu'avez-vous volé ?

— Rien que deux mirtilons, m'sieur, que j'ai donnés à ma petite sœur.

— C'est toujours voler.

— Mais non, m'sieur, puisque c'était pas pour moi.

Le père d'Auguste le blondin est là. On lui demande s'il réclame son fils. Le pauvre homme, le cœur gros et les larmes aux yeux, répond :

— Je devrais le laisser à la justice, mais je n'ai pas des enfants pour la prison. J'en ai quatre ; que celui-là revienne avec eux : il y a du pain pour lui ; qu'il fasse comme moi, comme ses frères : qu'il travaille.

Auguste, pleurant à chaudes larmes : Je te le promets, papa, je te le promets ; ne me renvoie pas à la correction, c'est parce qu'on m'avait égratigné.

Le père, montrant le poing : Reviens, travaille, conduis-toi bien, ou si non (il brandit le poing), c'est moi qui t'assassine.

M. le président : Calmez-vous, ne faites pas de telles menaces.

Le père, avec sanglots : Je le ferai, Monsieur le président ; il en arrivera ce qu'il pourra.

On demande également à la mère de Laurent si elle réclame son fils.

— Je voudrais bien, dit la pauvre femme ; mais si je le ramène, mon mari m'a dit qu'il m'abandonnerait, moi et mes enfants.

— Maman ! maman ! s'écrie l'enfant, ne dis pas cela, tu vas me faire renvoyer à la correction.

— Tu le mérites bien, mauvais sujet ; me donner tant de chagrin, moi qui t'aime tant !

— Je sais bien que tu m'aimes ; moi aussi je t'aime. Alors...

Les larmes ont gagné les yeux de Laurent, il parle, il crie,

Son frère de lait était un des plus beaux hommes de ce gouvernement, renommé par la beauté, la taille svelte, élevée, la santé et l'air dégagé de ses habitants. Les serfs de cette partie de l'empire sont, sans contredit, les hommes les moins à plaindre de la Russie.

L'élégant costume des paysans lui allait à merveille. Ses cheveux blonds, partagés avec grâce, tombaient en boucles soyeuses des deux côtés du visage, dont la forme était celle d'un ovale parfait ; le cou, large et fort, restait à découvert, parce que les cheveux étaient taillés ras par derrière au-dessus de la nuque, tandis qu'un cordon en forme de diadème coupait le front blanc du jeune laboureur et tenait le haut de ses cheveux serré et lisse sur le sommet de la tête, qui brillait au soleil comme un Christ du Guide.

Il portait la chemise de toile de couleur, à petites raies, coupée juste au cou et fendue seulement sur le côté autant qu'il le faut pour donner passage à la tête ; deux boutons fixés entre l'épaule et la clavicule fermaient l'étroite ouverture. Ce vêtement de paysan russe, qui rappelle la tunique grecque, retombe en dehors par-dessus le pantalon caché jusqu'aux genoux. Ceci ressemblerait un peu à la blouse française, si ce n'était infiniment plus gracieux, tant à cause de la manière dont est taillé ce vêtement que du goût ignoré avec lequel il est porté. Fédor avait une taille élancée, souple et naturellement élégante ; sa tête, bien placée sur ses épaules larges, basses et modelées comme celles d'une statue antique, avait offert d'elle-même les plus nobles poses, mais le jeune homme la tenait presque toujours abaissée vers la poitrine. Un secret abaissement moral se peignait sur ce beau visage. Avec un profil grec, des yeux bleus de falence, mais scintillants de jeunesse et d'esprit naturel, avec une bouche dédaigneuse, formée sur le type même des médailles antiques, et surmontée d'une petite moustache dorée, luisante comme la soie dans sa teinte naturelle, avec une jeune barbe de couleur pareille, courte, frisée, soyeuse, épaisse : déjà quoique à peine échappée au duvet de l'enfance ; enfin, avec la force musculaire de l'athlète du cirque jointe à l'agilité du matador espagnol et au teint brillant de l'homme du Nord, c'est-à-dire comblé de tous les dons extérieurs qui rendraient un homme fier et assuré, Fédor, humilié par une éducation supérieure au rang qu'il occupait dans son pays, et peut-être par l'instinct de sa dignité naturelle, qui contrastait avec son abjecte condition, se tenait presque toujours dans l'attitude d'un condamné qui va subir sa sentence.

(La suite au prochain numéro.)

de convention, couvertes de certains ornements d'or et d'argent en relief ; le mérite du tableau disparaît totalement sous ces applications. Telles sont les seules peintures tolérées dans la maison de Dieu par les Russes orthodoxes.

(Note du voyageur.)

il pleure, il implore; ses trois plus jeunes camarades imitent ce quadruple jeu.

Pendant cinq minutes on n'entend qu'un bruit confus de voix aigres et larmoyantes où le désespoir domine.

La mère de Laurent n'y tient plus; en deux enjambées elle est à la barre: Allons, messieurs les juges, rendez-le-moi encore cette fois; au fond il n'est pas méchant.

— Mais vous venez de nous dire que si vous le repreniez, votre mari vous abandonnerait.

— Que voulez-vous? s'il m'abandonne, ce sera un malheur; moi je ne veux pas abandonner mes enfants.

Au milieu de toutes ces frayeurs, de toutes ces bonnes passions qui s'agitent, il y a un cœur qui ne bat pas plus vite, un œil sec qui regarde avec indifférence toutes ces émotions: Charles, le chef de la bande, reste assis sur son banc quand tous les autres sont levés et implorent; lui seul reste impassible, pas un muscle de son visage ne bouge. Il n'est pas réclamé et il ne s'en émeut pas; il avoue tous les vols, complètement, froidement. Le sang-froid de cet enfant à quelque chose qui fait mal. En face d'une condamnation qui peut le frapper jusqu'à l'âge de vingt ans, il reste indifférent; ce qui se passe ne paraît pas le toucher.

Des cinq prévenus, deux, Auguste et Ludovic, ont été rendus à leurs parents, Charles et François ont été condamnés à quatre ans de correction; la cause du cinquième a été remise à huitaine pour la comparution du père ou de la mère.

Nouvelles étrangères.

AMÉRIQUE.

Nous venons de recevoir les journaux de New-York jusqu'au 25 novembre.

On se préparait à la prochaine ouverture du congrès fédéral, qui a dû avoir lieu le 4 décembre. Déjà les représentants et les sénateurs s'acheminaient de tous les points de l'Union vers Washington.

Le *Courrier des Etats-Unis* du 21 novembre publie une lettre de Vera-Cruz du 28 octobre, contenant les nouvelles suivantes:

« Après avoir remis, sous prétexte de santé, la présidence provisoire de l'état, dont il était investi, entre les mains de son confident et ami intime, le général don Valentin Canalizo, qui a pris le titre de président par intérim, Santa Anna a quitté Mexico. Il est arrivé, depuis quatre jours, dans son Hacienda de Manga del Clavo pour y attendre le résultat des élections à la présidence définitive et régulière. On manœuvre de tous côtés pour le réélire, et ses agents s'en occupent de toutes façons.

« Santa Anna doit arriver dans deux jours à la Vera-Cruz; il va rester une quinzaine de jours au château pour y surveiller les travaux de défense qu'il fait exécuter pour résister aux forces anglaises qu'il attend. La question est devenue tout-à-fait grave. »

Le même journal du 25 novembre annonce que le bruit a couru à Kingston de la démission du gouverneur du Canada, sir Charles Metcalf, et de son retour prochain en Angleterre pour cause de santé.

— Des nouvelles reçues en Angleterre par le *Montgomery* annoncent, dit le *Morning-Chronicle*, qu'on a découvert le 24 novembre à Haïti une nouvelle conspiration parmi les noirs. Trois des conspirateurs ont été arrêtés et condamnés à être fusillés.

— On écrit de la Havane, le 8 novembre :

« Un soulèvement de nègres vient d'avoir lieu dans l'intérieur

de notre île. D'après un rapport du gouverneur de la ville de Matanzas, les nègres d'une habitation (sucrerie) appelée Triumvirato, appartenant à M. Alfonso, s'étaient soulevés; mais après avoir parcouru d'autres habitations et avoir grossi leur bande, ils furent atteints par des lanciers espagnols et par des paysans qu'on avait mis à leur poursuite, près des fabriques de M. Mena, à Saint-Raphaël. Là, ils opposèrent à ceux qui les poursuivaient une vive résistance, mais ils furent complètement battus; 50 furent tués et 67 faits prisonniers, le reste s'enfuit. On est à leur poursuite, et la tranquillité est complètement rétablie dans le district de Matanzas. »

Le gérant responsable, B. MURAT.

Institut Ophthalmologique.

Sous le nom d'INSTITUT OPHTHALMOLOGIQUE, un cabinet de consultations gratuites pour les indigents vient d'être établi à Lyon, cours de Broches, n° 1, au 1^{er}, près le pont de la Guillotière. Dans cet établissement, dirigé par M. Landrau, médecin-oculiste, on s'occupe spécialement du traitement de toutes les maladies des yeux et de toutes les opérations qui ont rapport à cette branche de la médecine. On peut consulter tous les jours de onze heures à quatre heures.

La vogue immense que s'est acquise en peu d'années la PATE DE GEORGE, pharmacien d'Epinal (Vosges), est fondée sur son efficacité contre les irritations de poitrine, les rhumes et les enrhumements. Elle se vend moitié moins que les autres, et principalement chez MM. MACORS, rue Saint-Jean, 30, et VERNET, place des Terreaux, 13; à Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, rue de Foy; à Chalon-sur-Saône, POURCHER-FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 36, et à Genève (Suisse), ROUZIER, Grande-Rue, 4.

SCIENCE DES DROITS

OU

IDÉOLOGIE POLITIQUE;

PAR M. F. RITZIEZ.

Avocat, rédacteur en chef du *Censeur*.

A Lyon, chez Charles Savy jeune, libraire, quai des Célestins, 48;

A Paris, chez Pagnerre, libraire-éditeur, rue de Seine, 14 bis.

ÉTUDE DE M^e DEPLAÇE, NOTAIRE À LYON, PLACE D'ALBON, 2.

CAPITAUX

A PLACER

Sur hypothèque par sommes de 4, 6, 10, 20, 30 et 40,000 fr.

A VENDRE,

DIVERS IMMEUBLES

à la ville et à la campagne,

Dans les prix de 10,000 f. à 600,000 fr. S'adresser audit M^e Deplacé, notaire. (9956)

A céder de suite.

ÉTUDE DE NOTAIRE à la résidence de la ville de Saint-Didier-la-Seeuve (Haute-Loire), à douze kilomètres de Saint-Etienne, ayant une bonne clientèle et d'un produit de 6,000 f.

S'adresser à M. Chabot, grande rue Mercière, n. 8, au 4^e. (385)

A vendre de suite.

FONDS DE FARINIER - GRAINETIER ayant bonne clientèle, dans un des meilleurs quartiers de Lyon. S'adresser chez l'herboriste, place des Petits-Pères. (386)

A vendre ou à louer, pour entrer en jouissance de suite.

UN ATELIER DE MOULINAGE en parfait état, mu par une chute d'eau constante.

Ledit atelier, sis à Vienne (Isère), se compose de treize moulins ayant ensemble 3,600 fuseaux de neuf rangs de dévidage et de cinq rangs de doublage de 30 broches chacun, le tout dans une seule pièce au 1^{er} étage. Le second étage dépendant de la location pourrait également recevoir un second atelier, la chute d'eau étant plus que suffisante pour celui précité. Il y a appartements bourgeois et appartements pour loger les ouvriers. On donnera toutes facilités pour le paiement.

S'adresser, à Vienne (Isère), à M. Vignat fils cadet, rue des Serruriers, n. 11, ou à Lyon, à M. Grandjean, fabricant d'instruments d'agriculture, rue Sainte-Hélène, n. 8. (381)

A vendre pour cause de départ.

glaces, meubles, porcelaines, cristaux et ustensiles de ménage.

S'adresser rue de Bourbon, n. 27, au 2^e. (7646)

A vendre de suite.

UN TRÈS-BON FONDS DE FABRICANT DE BRETTELLES, très-bien monté en outils, et avantageusement connu pour sa bonne fabrication.

S'y adresser, rue Grenette, n. 14. (366)

A vendre pour cause de départ.

A UN PRIX TRÈS-AVANTAGEUX.

UNE FABRIQUE DE GALONS ET RUBANS, composée de quatre métiers à la barre de 24, 26, 28 et 30 pièces, en activité depuis vingt-cinq ans, avec bonne clientèle, et divers objets de magasin.

S'adresser côte Saint-Sébastien, n° 19, au 1^{er}, à Lyon. (350)

AVIS.

On trouve toujours à l'enseigne du GLOS VOUGEOT, rue Luizerne, n. 3, en face du corroyeur, des vins en bouteilles de toutes les qualités, à des prix modérés et d'un choix parfait, tels que Bourgogne rouge, Bordeaux, Beaujolais, vin du Rhin, Champagne de six marques différentes, etc. (2295)

AVIS.

Il a été perdu samedi 3 décembre, entre cinq et six heures du soir, dans la rue Royale, UNE MONTRE DE DAME en or, portant le n° 20527, cadran émail. On est prié de la remettre quai Saint-Clair, n. 3, chez le concierge. Il y aura récompense. (384)

NETTOYAGE DE GANTS A 10 C. LA PAIRE.

BREVET D'INVENTION.

PAR LA SAPONINE.

ORDONNANCE DU ROI.

COMPOSITION CHIMIQUE avec laquelle on peut les nettoyer soi-même, sans les mouiller ni rétrécir, et sans altération de couleur. — On essaie avant d'acheter chez Mlle Bergé, rue Saint-Joseph, à côté de l'église Saint-François, à Lyon. (3049—6683)

DÉPÔT GÉNÉRAL chez MM. VERNET, pharmacien, place des Terreaux, 13; ANDRÉ, pharmacien, place des Célestins, 6; LARDET, pharmacien, place de la Préfecture, 16; LAROCHE, pharmacien, rue Saint-Polycarpe, n. 10, et dans toutes les principales pharmacies.

CAPSULES DE MOTHES

COPAHU

Extrait de l'article *COPAHU*, du *Dictionnaire de Médecine et de Chirurgie pratiques*, Par MM. Andral, Guérin, Rogée, Blandin, Bouilland, Bouvier, Craythier, Devergie, Dugès, Dupuytren, Mattier, Rayer, Roche, Sanson.

« L'odeur et la saveur extrêmement désagréables et pénétrantes du Baume de Copahu ont été longtemps un obstacle à son emploi, et les efforts qu'on avait tentés pour détruire ou masquer l'une ou l'autre avaient toujours été infructueux. Nous ne nous étendons donc point sur ce sujet, et, désirant ne nous attacher qu'à ce qui est véritablement utile, nous dirons, 1^o QUE C'EST LE COPAHU PUR ET ENTIER QUI EST SEUL EFFICACE; 2^o qu'on a, dans les Capsules de M. Mothes, un moyen parfait de l'administrer sans affecter notablement ni l'odorat ni le goût. Ainsi donc, ON DOIT METTRE DE CÔTÉ LES DIVERSES POTIONS QUI, DEPUIS CHOPART, ONT ÉTÉ INVENTÉES, LES MIXTURES BRÉSILIENNES LIQUIDES OU EN PÂTE, LE COPAHU SOLIDIFIÉ PAR LA MAGNÉSIE, LES DIVERS OPIATS, etc., etc. »

« On ne saurait trop applaudir à l'heureuse idée des CAPSULES DE M. Mothes, qui permettent d'administrer directement et sans mélange capable d'en altérer les vertus, soit le BAUME DE COPAHU PUR, soit son HUILE VOLATILE, qui n'est pas moins efficace. Elles contiennent chacune dix-huit grains de Baume, de telle sorte qu'il est extrêmement facile de mesurer les doses, outre que comme la Gélatine se dissout facilement, il est certain qu'elles ne traversent pas sans altération le canal intestinal, comme cela arrive aux BOLS et PILULES préparés avec le COPAHU SOLIDIFIÉ de diverses manières. Il y a donc lieu d'espérer que cette ingénieuse invention contribuera, en vulgarisant l'emploi du Baume de Copahu, à répandre une méthode de traitement dont les avantages sont appréciés par tous les praticiens judicieux, et qu'elle exercera une salutaire influence sur la marche générale de la syphilis. »

(*Dictionnaire de Médecine et de Chirurgie pratiques*, tome XV, pages 285 et suivantes.)

(8516)

GAZ ASTRAL.

L'administration générale a l'honneur de prévenir le public qu'étant aux approches du nouvel an, elle vient de recevoir dans ses magasins des assortiments considérables d'appareils de tous genres, tels que : Lampes riches de toutes formes pour salons; Lampes pour ateliers, imprimeries et fabriques; Lampes de salle à manger et cuisine; Lanternes de voiture et réfectoires; Appareils riches pour magasins, cafés, comptoirs et études.

Les personnes qui désireraient faire leurs choix sans se déranger pourront faire prendre, sans aucune rétribution, dans les magasins de l'administration, des modèles lithographiés de tous les appareils confectionnés, avec les prix en regard.

Le Gaz Astral offre une économie de : 47 p. 0/0 sur la bougie, 25 p. 0/0 sur la chandelle, 25 p. 0/0 sur l'huile, et 40 p. 0/0 au moins sur tous les autres liquides brûlant en gaz.

Prix du Gaz Astral : 1 f. 10 c. le litre.

Magasins : place du Concert, 9. — place Montazet, 1, vis-à-vis de l'Archevêché. — place de la Croix-Rousse, 22. — cours de Broches (Guillotière), 12. — barrière de Vaise. — et chez les principaux épiciers de la ville. (2302)

POMMADE MÉLAINOCOME

De M^{me} veuve CAVAILLON, galerie de Valois, au Palais-Royal, à Paris.

Teindre les cheveux en les faisant croître et épaissir avait semblé un problème impossible à résoudre. Cette Pommade en démontre victorieusement la possibilité par ses prodiges journaliers. C'est la seule teinture en noir, blond et châtain qui donne aux cheveux tout l'éclat de la première jeunesse, sans laisser craindre les suites dangereuses des cosmétiques acidulés.

Le seul dépôt à Lyon est chez M. Giraud, guérier de Paris, place Louis-le-Grand, 26, à côté l'hôtel de l'Europe. Cette maison, avantageusement connue pour le bon goût de ses marchandises, est toujours très-assortie en nouveautés pour toilette, articles de fantaisie pour cadeaux, gants, parfumeries, etc. (2219)

CHANGEMENT de domicile.

Le cabinet de M. J. POYARD, arbitre de commerce, teneur de livres-expert, a été transféré rue de la Boucherie, n. 13. (2294)

A DATER DU 10 DÉCEMBRE 1843,

L'AIGLE

PARTIRA

POUR CHALON

TOUS LES JOURS PAIRS

A 6 HEURES 1/2 DU MATIN. (7311)

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs, gonorrhée, rhumatismes, ulcères, écoulements, pertes les plus rebelles, et de toute écoulement ou vice du sang et des humeurs.

Par le Sirop dépuratif végétal de Salsepareille et de Séné.

Extrait du *Codex medicamentarius*, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 5 fr. le flacon.

S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE

Rue Palais-Grillet, n. 23.

A Saint-Etienne, à la pharmacie CHAMEZON, rue de la Comédie; à Marseille, à la pharmacie FAURE, sur le port.

MESSAGERIES L'AIGLE.

SERVICE DE

LYON A GRENOBLE

PAR

VIENNE, BEAUREPAIRE, SAINT-ETIENNE, RIVES.

1^{er} DÉPART DE LYON LE 2 DÉCEMBRE 1843.

BUREAUX :

A Lyon, place de la Boucherie des-Terreux, avec les services de Roanne, Vichy, Riom et Clermont.

A Grenoble, chez MM. Coquet frères, Ferrouillat et Martinais. (2284)

A louer pour la Noël prochaine.

UN APPARTEMENT.

Il se compose de trois pièces au 1^{er} étage de la maison n. 6, rue des Célestins, ayant vue sur la rue d'Amboise.

S'adresser au bureau du *Censeur*.

AVIS.

ON DEMANDE à fonds perdus des capitaux de 10,000, 20,000 et 40,000 fr.

Les garanties hypothécaires seront au moins de 60,000 fr.

S'adresser à M. Palais, droguiste, rue Mercière, 59. (376)

Avis aux Consommateurs.

Dépôt central de pâtes de foies d'olives gras truffés de Strasbourg, en croûtes et en terrines; langues de bœuf fumées cuites, jambons de Mayence roulés cuits et crus, poitrines de porc fumées, choucroute véritable de Strasbourg en barils de 25 à 50 kilogrammes; vins d'Espagne, de Champagne, de Bordeaux et du Rhin, en excellentes qualités; le tout à des prix modérés. S'adresser, 3, grande rue Sainte-Catherine, au 1^{er}. (2308)

DU 11 AU 20 DÉCEMBRE,

LE CYGNE

PARTIRA POUR

MACON ET CHALON

tous les jours impairs

6 HEURES 1/2 DU MATIN. (7144)

SIROP ET PÂTE PECTORALE D'ESCARGOT.

PRÉPARÉS AU SUCRE CANDI.

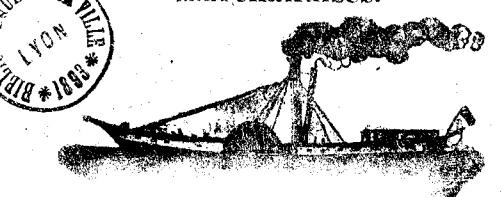
Les rhumes, les enrhumements, la grippe, l'asthme, la coqueluche, les catarrhes, les irritations de la gorge et de la poitrine, sont toujours guéris par l'usage du SIROP et de la PÂTE D'ESCARGOTS.

Prix : 2 f. la bouteille et 1 f. 50 c. la boîte, avec l'instruction, chez Malignon, pharmacien, grande rue Mercière, 11. (9156)

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES BATEAUX A VAPEUR.

Quai de la Charité, n. 28.

Transports de Voyageurs et de Marchandises.



A dater du 5 novembre, le service spécial entre LYON et VALENCE n'aura lieu que tous les deux jours.

LA COLOMBE

partira du port de la Charité tous les jours IMPAIRS, à 10 heures et demie du matin. (7145)

Maladies de Poitrine.

On recommande l'emploi du Sirop pectoral de mou de veau aux personnes atteintes de rhumes, catarrhes, coqueluches, asthmes, et dans toutes les irritations de poitrine. D'un goût agréable et d'un usage très-facile, ce Sirop calme promptement la toux, facilite la respiration, détruit l'irritation. Il se vend par flacons de 3 fr. et de 1 fr. 50 c., avec un prospectus, à la pharmacie de M. MACORS, à Lyon, rue Saint-Jean, n. 30.

On y trouve également la Pâte pectorale de mou de veau. Le prix de la boîte de 150 grammes est de 1 fr. 20 c. (9032)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSIL FILS, Rue Poulailherie, 19.